

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉTUDES YOURCENARIENNES

Siège social :
Université de TOURS

BULLETIN N° 16 (mai 1996)

Directeur de la publication : Rémy POIGNAULT

TABLE DES MATIÈRES

- La Société Internationale d'Études Yourcenariennes.	p. 3
- Informations.	p. 13
- A. TERNEUIL, <i>Anna, soror...</i> au théâtre.	p. 19
- Avant-propos.	p. 23
- R. POIGNAULT, M. Yourcenar et l'Orient : panorama.	p. 25
- S.-M. ZHAO, Marguerite Yourcenar et la Chine.	p. 35
- S. SHAMIM, De l'indianité au bouddhisme dans l'œuvre de Marguerite Yourcenar.	p. 41
- M. DELCROIX, L'Orient de Zénon.	p. 49
- A. MAINDRON, Yourcenar devant la mort de Mishima.	p. 67
- S. PROUST, Yourcenar et le Nô : À propos du <i>Labyrinthe</i> <i>du monde</i>	p. 73
- A. SONG, "Comment Wang-Fô fut sauvé" et la peinture chinoise.	p. 81

Adresser toute correspondance à :

SIEY

7, rue Couchot F-72200 LA FLÈCHE

ISSN 0987-7940

Dépôt légal : mai 1996

En couverture : photographie d'une œuvre de Pei Zhang Yang intitulée
"Et il aida le maître à monter en barque. Le plafond de jade se reflétait
sur l'eau, de sorte que Ling paraissait naviguer à l'intérieur d'une
grotte."

Bailleul, musée Benoît-De-Puydt.
Publié avec l'aide de la Ville de Bailleul.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉTUDES YOURCENARIENNES

L'objet de la Société Internationale d'Études Yourcenariennes est de rassembler les passionnés de l'œuvre de Marguerite Yourcenar, d'aider au développement de son rayonnement, de promouvoir les recherches par la **constitution d'une documentation**, par des **publications** (notamment celle d'un Bulletin), l'**organisation de réunions, expositions** ou toute autre manifestation à cet effet.

Pour adhérer, envoyer ses coordonnées accompagnées du règlement :

- à R. POIGNAULT - 7, rue Couchot
F-72200 LA FLÈCHE

N° de C.C.P. de la SIEY : 2 675 03 Y NANTES

Cotisation annuelle :

Membre actif 120 FF

Membre bienfaiteur..... 360 FF

(En cas de paiement par eurochèque, prière d'ajouter 41FF50 pour frais et 15F en cas de virement sur le CCP depuis l'étranger)

Pour l'Italie, le montant de la cotisation (45 000 lire) peut être adressé à F. BONALI - via Ca' del Binda, 7

I- 26 100 CREMONA

L'adhésion, valable pour l'année, donne droit au Bulletin de l'année.

BUREAU DE LA SIEY

- **Présidents d'honneur :**
 - A. Bourin (Maisons-Laffitte)
 - R. Chevallier (Antony)
- **Président :**
 - R. Poignault (La Flèche)
- **Vice-Présidents :**
 - Y. Bernier (Québec)
 - M. Delcroix (Bruxelles)
 - D. Leuwers (Dakar)
- **Secrétaire Général :**
 - J.-P. Castellani (Tours)
- **Secrétaires :**
 - C. Biondi (Bologne)
 - E. Real (Valencia)
- **Trésorière :**
 - F. Bonali (Crémone)

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

B. Arancibia (Mendoza) ; M. Cavazzuti (Modène) ;
E.R. & C.F. Farrell (Morris)

MEMBRE D'HONNEUR

Maître Jean Eeckhout (Gand)

MEMBRES BIENFAITEURS

E. COSSET (Paris)

T. DELFORGE (Villeneuve
d'Asq)

A. GOETSCHHEL (Paris)

W. PIECHOCKI (Feldkirch)

NOUVEAUX MEMBRES ACTIFS

- J. ANSQUER (Douarnenez)
- J. BERTHAUD (Paris)
- Biblioteca Statale (Crémone)
- M. BRÉMONT (Mimet)
- M.-R. CHIAPPARO (St Cyr-
sur-Loire)
- P. DORÉ (Paris)
- D. HARRIS (Colombus)
- N. HIRAMATSU (Tokyo)
- S.-H. KIM (Le Pont de Claix)
- R. LACORD (Epinoy)
- C. LATIS (Suceava)
- N. MARQUET (Saint-André)
- S. MARTEL (Plum Mont-
Dore)
- SICD (Saint Martin d'Hères)
- N. SIMONET (Paris)
- Washington University
Libraries

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉTUDES YOURCENARIENNES

Les soussignés, et toutes personnes qui auront adhéré aux présents statuts, forment par les présentes une association conformément à la loi du 1er juillet 1901, et établissent les statuts de la manière suivante :

Article 1 : dénomination

La dénomination est : Société internationale d'études yourcenariennes.

Article 2 : objet

L'Association a pour objet de rassembler les passionnés de l'œuvre de Marguerite Yourcenar, d'aider au développement de son rayonnement, de promouvoir les recherches par la constitution d'une documentation, par des publications (notamment celle d'un Bulletin), l'organisation de réunions, expositions ou toute autre manifestation à cet effet.

Article 3 : siège

Son siège est à l'Université de Tours, 3 rue des Tanneurs, Institut de Français, 37000 TOURS.

Il peut être fixé en tout autre lieu par le Conseil d'Administration, sous réserve d'approbation ultérieure par l'Assemblée Générale.

Article 4 : durée

La durée de l'Association est illimitée.